

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE –
SEANCE DU VENDREDI 8 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi huit mars, dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération s'est réuni en séance publique, à la Pépinière d'entreprises à Olonne sur Mer, à la suite de la convocation accompagnée d'une note de synthèse, adressée le vendredi premier mars deux mille dix-neuf (en application des dispositions des articles L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

PRESENTS :

Conseillers communautaires de la ville des SABLES D'OLONNE :

Yannick MOREAU, Frédéric BENELLI, Annick BILLON, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre CHAPALAIN, Bernard CODET, Annie COMPARAT, Catherine GAYDA, Gérard HECHT, Nicole LANDRIEU, Gérard MAINGUENEAU, Bernard MARCHAND, Mauricette MAUREL, Chantal MEREL, Lionel PARISET, Armel PECHEUL, Loïc PERON, Florence PINEAU, Marie-Françoise REHAULT, Lucette ROUSSEAU, Jean-Pierre THEBAULT, Michel YOU.

Conseillers communautaires de la ville de L'ILE D'OLONNE :

Fabrice CHABOT, Frédéric COURANT, Thierry MONNEREAU, Maryse SOUDAIN, Stéphane VIOLLEAU

Conseillers communautaires de la ville de SAINT MATHURIN :

Albert BOUARD, Patrice AUVINET, Bernard DUBOIS.

Conseillers communautaires de la ville de SAINTE FOY :

Jean-Paul DUBREUIL, André DEZOTEUX, Françoise GUILLONNEAU.

Conseillers communautaires de la ville de VAIRE :

Alain TAUPIN, Yvon ALLO, Christian LUCAS, Yvon PRAUD, Léonnette ROUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES :

- Dominique HORDENNEAU, conseillère communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Annie COMPARAT
- Didier JEGU, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Florence PINEAU
- Francis BOSSARD, conseiller communautaire de l'Ile d'Olonne
- Sonia TEILLET, conseillère communautaire de l'Ile d'Olonne, donne pouvoir à Maryse SOUDAIN
- Isabelle MANDRET, conseillère communautaire de l'Ile d'Olonne.
- Dominique EUGENE, conseillère communautaire de Saint Mathurin
- Jean-François TRICHET, conseiller communautaire de Saint Mathurin
- Jacqueline RUCHAUD, conseillère communautaire de Saint Mathurin, donne pouvoir à Patrice AUVINET
- Noël VERDON, conseiller communautaire de Sainte Foy donne pouvoir à Jean-Paul DUBREUIL
- Séverine BULTEAU, conseillère communautaire de Sainte Foy, donne pouvoir à Françoise GUILLONNEAU

Monsieur Armel PECHEUL est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

FINANCES ET PERSONNEL

- 59. Rapport d'orientation budgétaire 2019
- 60. Validation des attributions de compensation provisoires versées aux communes
- 61. Versement d'un fonds de concours à la commune de Sainte Foy
- 62. Subventions 2019 aux associations
- 63. Conservatoire de musique : modification du tableau des effectifs

URBANISME

- 64. Vannerie Ilôt nord ZAC Vannerie 1 indemnité d'éviction GAEC du Marais
- 65. Aérodrome : acquisition de la parcelle BX n°109

TRAVAUX VOIRIE ASSAINISSEMENT

- 66. Accord cadre portant sur l'exécution des travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'Agglomération : avenant de prolongation

CULTURE ET EVENEMENTIEL

- 67. Tarification conservatoire de musique Marin Marais

SPORT

- 68. Piscines communautaires : choix du mode de gestion

TOURISME

- 69. Maison des loisirs et de la randonnée : choix du mode de gestion

BUREAU

- 70. Les Sables d'Olonne Plaisance : modifications des statuts
- 71. Désignation représentant Commission Consultative de Coordination des Politiques Energétiques

59. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (opposition de Nicole LANDRIEU) d'approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté et à prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

60. VALIDATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES VERSEES AUX COMMUNES

Attributions de compensation 2018	Les Sables d'Olonne	Olonne sur Mer	Château d'Olonne	Ile d'Olonne	Ste-Foy	Vairé	St-Mathurin	Total
AC Fiscales								
- TEOM (depuis 2003)	137 661,79	3 040,57	57 886,62					198 588,98
- TPU (depuis 2001)	1 464 961,86	1 182 384,04	761 994,16				37 015,00	3 446 355,06
Ss-Total AC Fiscales antérieures	1 602 623,65	1 185 424,61	819 880,78	0,00	0,00	0,00	37 015,00	3 644 944,04
AC Fiscales 2017								
- CFE				33 410,95	45 623,75	57 136,24		136 170,94
- CVAE				16 596,00	11 353,00	22 466,00		50 415,00
- TASCUM				3 378,00		8 481,00		11 859,00
- IFER				7 137,00	3 008,00	12 914,00		23 059,00
- TAFNB				4 217,00	6 358,00	1 990,00		12 565,00
- TH 1991				10 100,97	5 472,62	7 799,45		23 373,04
- TH Département				264 365,80	187 013,00	132 950,50		584 329,30
Ss-Total AC Fiscales 2017	0,00	0,00	0,00	339 205,72	258 828,37	243 737,19	0,00	841 771,28
AC Les Crèches (depuis 2006)	-114 745,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		-114 745,80
AC Transfert de Charges à p. 01/01/2017								
Voirie des ZA	-1 553,25	-14 806,86	-36 507,13	-1 733,10	-577,92	-1 938,00		-57 116,26
Voiries rétrocedées car non définies d'intérêt communautaires				11 980,20	2 883,94	21 829,22	18 358,98	55 052,34
Sentiers pédestres, équestres, cyclables		-51 133,90	-23 226,00					-74 359,90
Aire d'accueil des gens du voyage	2 388,32	-7 578,22	6 591,17					1 401,27
Lutte contre les nuisibles	-17 698,80	-18 119,26	-9 111,34	-5 581,91	-2 955,59	-7 726,74	-226,24	-61 419,88
Subvention ADMR							940,00	940,00
Subvention aux Associations	0,00	-6 000,00	0,00					-6 000,00
Tourisme	-311 020,00	19 028,74	-3 553,57					-295 544,83
Taxe de séjour	0,00	0,00	0,00					0,00
Port de Plaisance	247 088,39							247 088,39
Centre équestre					-28 122,01			-28 122,01
Piste de la Rudelière	39 373,62							39 373,62
Aérodrome de La Lande	-13 189,30							-13 189,30
Transport scolaire pour l'app. De la natation				1 207,00	1 344,00	1 958,00	2 652,50	7 161,50
Adhésion à la mission locale	-11 000,25	-16 143,36	-14 723,10	-2 897,21	-2 026,29	-1 683,08	-2 283,96	-50 757,25
Adhésion à la mission locale				2 688,50	1 827,80	1 525,70	2 105,20	8 147,20
Contribution au contingent incendie (N-1) pr	-544 169,00	-194 528,00	-248 575,00	-22 447,00	-12 407,00	-12 074,00	-12 013,00	-1 046 213,00
Contribution au contingent incendie							11 917,46	11 917,46
Informatique et télécom (fonctionnement/antivirus, maintenance applications et copieurs, abonnements ADSL et GSM, liaison V							2 600,00	2 600,00
Bibliothèques							8 520,29	8 520,29
SM de la Prévention Routière (0,98 € x pop DGF)				2 926,28	1 922,76	1 676,88	2 132,48	8 658,40
Identité visuelle	0,00	0,00	0,00					0,00
Nettoyage déchets au pied des bornes de PAV				-5 618,34	-4 013,10	-3 210,48		-12 841,92
Gemapi	-44 562,07	-82 766,43	-13 737,60	-35 216,77		-2 894,59		-179 177,46
Service Lapelexpert		-2 750,00	-2 750,00					-5 500,00
Ss-Total AC Transf. De Chg	-654 342,34	-374 797,29	-345 592,57	-54 692,35	-42 123,41	-2 537,09	34 703,71	-1 439 381,34
Service Commun Informatique à p. 2017					-4 225,05	-6 786,76	-5 432,28	
Total Services Communs prévisionnels sur AC	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 225,05	-6 786,76	-5 432,28	-16 444,09
TOTAL AC	833 535,51	810 627,32	474 288,21	284 513,37	212 479,91	234 413,34	66 286,43	2 916 144,09

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le montant des attributions de compensation provisoires pour 2019 suivant le tableau voté en 2018 et d'autoriser le versement par douzième jusqu'à l'adoption du montant définitif des AC 2019.

61. VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINTE FOY

Commune	2017			2018			2019			2020		
	DSC (1)	FDC (2)	Total	DSC (1)	FDC (2)	Total	DSC (1)	FDC (2)	Total	DSC (1)	FDC (2)	Total
Les Sables d'Olonne	678 177	0	678 177	508 633	0	508 633	254 316	49 434	303 750	0	243 204	243 204
Olonne sur Mer	381 717	0	381 717	286 288	0	286 288	143 144	0	143 144	0	108 091	108 091
Château d'Olonne	408 703	0	408 703	306 528	0	306 528	153 264	0	153 264	0	108 091	108 091
Ile d'Olonne	52 026	20 671	72 697	39 019	20 070	59 090	19 510	25 972	45 482	0	38 091	38 091
Ste Foy	32 182	33 494	65 676	24 136	29 246	53 383	12 068	29 021	41 089	0	34 412	34 412
Vairé	27 163	36 241	63 404	20 372	31 164	51 536	10 186	29 482	39 668	0	33 222	33 222
St Mathurin	35 548	31 038	66 586	26 661	27 462	54 122	13 330	28 328	41 659	0	34 889	34 889
total	1 615 516	121 445	1 736 961	1 211 637	107 942	1 319 579	605 819	162 238	768 056	0	600 000	600 000
	(1) DSC : Dotation de Solidarité Communautaire											
	(2) FDC : Fonds de Concours											

Le montant maximum pris en charge par l'Agglomération étant défini à 50% du reste à charge pour la Commune (article 7 de la convention annexée à la délibération du 3 février 2017), la prise en charge au titre du fonds de concours de 16 000 € est conforme au règlement des fonds de concours 2017-2020 de l'Agglomération. Le solde de crédits de fonds de concours disponibles pour Sainte Foy après cette attribution est de 46 115 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De notifier l'accord du versement du fond de concours à la commune de Sainte Foy pour un montant de 16 000 €, selon les termes du règlement 2017-2020 de la convention de fonds de concours établie entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres,**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à engager et signer toutes actions ou documents s'y référant.**
-

62. SUBVENTIONS 2019

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'attribution des subventions récapitulées dans le tableau ci-annexé.

63. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE MARIN MARAIS
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ces propositions de modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous, afin de permettre une réorganisation du fonctionnement du conservatoire de musique jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018/2019 :

- 1) **Suppression au tableau des effectifs d'un poste permanent de Professeur d'enseignement artistique de classe normal à temps complet (16 h) catégorie A.**
- 2) **Création au tableau des effectifs d'un poste permanent de Professeur d'enseignement artistique de classe normale (catégorie A) à temps non complet pour 2 heures/semaine, soit au taux d'emploi de 12,5 %.**
- 3) **Création au tableau des effectifs d'un poste permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 1° classe - catégorie B - à temps non complet pour 4 h/ semaine soit un taux d'emploi de 20 %.**

64. LA VANNERIE (ILOT NORD + ZAC LA VANNERIE 1) -
INDEMNITES D'EVICITION GAEC DU MARAIS

Exploitant	Réf cad.	Superficie (m ²)	secteur	Montant de l'indemnité d'éviction
GAEC du Marais	F 151	1 642	Ilot Nord	19 770.35 €
	F 152	2 139	Ilot Nord	
	F 153	2 402	Ilot Nord	
	F 179	8 330	Ilot Nord	
	F 184	6 150	Ilot Nord	
	F 1418	8 572	Ilot Nord	
	F 465	7 060	ZAC Vannerie 1	
	F 786	6 340	ZAC Vannerie 1	
	Olonne sur Mer			

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur le versement de l'indemnité d'éviction au profit du GAEC du Marais pour les terrains précités et dans les conditions susmentionnées, et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous documents s'y rapportant.

65. AERODROME – ACQUISITION DE LA PARCELLE BX n° 109

Vendeur	Réf cad.	Superficie (m ²)	Prix HT net vendeur
Indivision GAUTREAU	D 212 Devenue BX 109 Château d'Olonne	1 080	7 100 € <i>Toutes indemnités incluses</i>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur l'acquisition de ce terrain et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'acte.

66. ACCORD CADRE PORTANT SUR L'EXECUTION DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES DE L'AGGLOMERATION : AVENANT DE PROLONGATION

La communauté d'agglomération des Sables d'Olonne a passé, en date du 20 mars 2017, un accord cadre à bons de commande avec le groupement DLE/COLAS/STRAPO pour des travaux sur les réseaux d'assainissement EU et EP de son territoire.

L'accord cadre, d'une durée de 1 an renouvelable 1 fois, arrive à son terme le 31 mars 2019. Une nouvelle consultation va être lancée pour un marché qui sera exécutoire à partir du 1^{er} juillet 2019. Aussi, afin de s'assurer de la continuité du service, il convient de prolonger de 3 mois ledit marché.

Il est donc proposé de signer un avenant afin de prolonger la durée d'exécution de la 2^{ème} année de 3 mois, soit jusqu'au 30 juin 2019.

Le montant maximum annuel reste inchangé soit 1 350 000 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'avenant correspondant.

67. TARIFICATION CONSERVATOIRE DE MUSIQUE MARIN MARAIS

Tarifification

a) Enfants (- de 18 ans) et sur justificatif, étudiants (- de 26 ans)

Prestations	Tarifs 2018/2019	A compter du 1-09-19
Ateliers, chorales, ou histoire de la musique seuls	60,60 €	60,60 €
Formation musicale seule	146,00 €	146,00 €
Instrument ou Chant en cursus	197,50 €	197,50 €
A partir du 2 ^e instrument (ou chant) et par cours	60,60 €	60,60 €
Location d'instrument	91,60 €	91,60 €
Majoration applicable aux élèves résidant hors communauté d'agglomération	240,50 €	240,50 €
Carte magnétique d'accès au Conservatoire <i>(Délivrée aux élèves percussionnistes et les associations)</i>	35 €	35 €
Réduction 2 ^e me enfant d'une même famille	- 25%	- 25%
Réduction 3 ^e me enfant d'une même famille et suivant	- 50%	- 50%
Détenteur de la carte Atout émise par les CCAS Les Sables d'Olonne, Le Château d'Olonne, Olonne sur Mer	60,60 €	60,60 €
Détenteur Pass Culture Sport	- 16,00 €	- 16,00 €
Droit d'inscription <i>(déjà inclus au tarif proposé)</i>	20,00 €	20,00 €

b) Adultes

Prestations	Tarifs 2018/2019	A compter du 1-09-19
Ateliers, chorales ou histoire de la musique seuls	60,60 €	60,60 €
Formation musicale seule	173,40 €	173,40 €
Instrument ou Chant en cursus	441,40 €	441,40 €
A partir du 2 ^e instrument (ou chant) et par cours	60,60 €	60,60 €
Location d'instrument	91,60 €	91,60 €
Majoration applicable aux élèves résidant	240,50 €	240,50 €

Hors communauté d'agglomération		
Carte magnétique d'accès au Conservatoire <i>(Délivrée aux élèves percussionnistes et les associations)</i>	35 €	35,00 €
Détenteur de la carte Atout émise par les CCAS Les Sables d'Olonne, Le Château d'Olonne, Olonne sur Mer	60,60 €	60,60 €
Droit d'inscription <i>(déjà inclus au tarif proposé)</i>	20,00 €	20,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la tarification du conservatoire de musique Marin Marais, comme présentée ci-dessus, applicable à compter du 1^{er} septembre 2019.

68. PISCINES COMMUNAUTAIRES : CHOIX DU MODE DE GESTION

Ceci étant rappelé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (vote contre de Nicole LANDRIEU) :

- **D'APPROUVER le principe du recours à une concession de service public pour la gestion des trois piscines communautaires ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à engager la procédure de concession de service public et à accomplir tous les actes préparatoires nécessaires à la passation de ce contrat.**

**69. CREATION D'UNE MAISON DES RANDONNEES
ET DES LOISIRS DE PLEINE NATURE A VAIRÉ : CHOIX DU MODE DE GESTION**

Sur avis favorable de la commission consultative des services publics locaux et du comité technique, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU) :

- **D'approuver un mode de gestion délégué du service public de la Maison des randonnées et des loisirs de pleine nature, sous la forme d'un contrat de concession d'une durée de 6 ans.**
- **De lancer la consultation de candidats dans le cadre d'un calendrier coordonné avec la maîtrise d'œuvre, en charge du montage du dossier d'aménagement et du suivi des travaux.**

**70. MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LES SABLES
D'OLONNE PLAISANCE**

Il convient de procéder à une modification de statuts portant sur les deux points suivants :

- L'âge-limite du Président qui serait fixé à 85 ans,

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 8 MARS 2019

LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION 3 avenue Carnot 85100 LES SABLES D'OLONNE

Tél : 02.51.23.84.40 Fax : 02.51.32.02.87 Email : info@isoagglo.fr Site : www.isoagglo.fr

- Le nombre d'administrateurs qui serait porté à 8 au total, afin de garantir une représentativité de la Communauté d'Agglomération au conseil d'administration de la SEM proportionnelle au nombre d'actions détenues par l'Agglomération au Capital de la SEM (4 représentants sur 8, soit 50 % des membres du conseil d'administration alors que la Communauté d'Agglomération dispose de 50.5% des actions de la SEM) :
 - 4 pour la Communauté d'Agglomération,
 - 1 pour la ville,
 - 1 pour la SA du port
 - 2 personnes privées

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'entériner la modification des statuts de la Société d'Economie Mixte les Sables d'Olonne Plaisance comme présentée ci-avant et conformément au projet des statuts joint.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :44
Florence PINEAU : 43
Vote blanc : 1

Par conséquent, Florence PINEAU est élue 4^{ème} représentante des Sables d'Olonne Agglomération au sein de la SEM Les Sables d'Olonne Plaisance.

Stéphane VIOLLEAU quitte la séance et donne pouvoir à Thierry MONNEREAU.

71. ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE COORDINATION DES POLITIQUES ENERGETIQUES
--

La candidature suivante est enregistrée :

- *Alain TAUPIN*

Il est donc procédé à un vote à bulletin secret au scrutin uninominal au moyen du boîtier électronique.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :44
Alain TAUPIN : 42
Votes blancs : 2

Par conséquent, Alain TAUPIN est élu représentant des Sables d'Olonne Agglomération à la commission consultative de coordination des politiques énergétiques.

*Fait et délibéré aux Sables d'Olonne, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents*